

APPEL A PROPOSITIONS

Opérateur technique de production en électronique

POEC 2020

Date de publication : **17/07/2020**

Date limite de dépôt des candidatures : **17/08/2020**

Envoi électronique aux adresses suivantes :

a.colet@opco2i.fr

SOMMAIRE

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2i.....	3
Marché à procédure adaptée.....	3
Modalité de dépôt des offres :	3
Date limite de réception des offres :.....	3
Référents pour les renseignements complémentaires :	3
Format de la réponse attendue :.....	3
2. CONTEXTE.....	4
2.1. Présentation OPCO 2i.....	4
2.2. Contexte territorial.....	4
2.3. La POEC.....	6
3. OBJET DE LA CONSULTATION	6
3.1. L’action de formation	6
3.2. Détails de la formation	7
Les objectifs de la formation :	7
Modules de formation à aborder :.....	7
Modalités de formation : alternance modules théoriques et mise en pratique.....	8
Les moyens pédagogiques :.....	8
Identification et sélection des bénéficiaires :.....	9
Les évaluations :	9
Période d’immersion :	9
3.3. Engagements du prestataire	10
4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS	12
ANNEXE 1.....	13

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I

Voir article dédié à la présentation de l'OPCO 2i et par délégation 2i Occitanie.

Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Vu l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques - NOR: ECOM1831822V (JORF n°0077 du 31 mars 2019 - texte n° 83 / Annexe 3 du code de la commande publique).

Il s'agit d'un marché mono attributaire.

Modalité de dépôt des offres :

Par courrier électronique à

a.colet@opco2i.fr

Date limite de réception des offres :

17/08/2020

Référents pour les renseignements complémentaires :

Anne Colet, 05 61 14 61 21.

Format de la réponse attendue :

- Le format de réponse doit être rédigé au format Word, il devra comprendre à minima :
- Une proposition de tarification unitaire (par exemple, par heure stagiaire),
- Méthodologie (maximum de 5 pages),
- Durée prévisionnelle de la formation,
- Les seuils minimum et maximum de stagiaires par groupe,
- Lieux de formation,
- Présentation générale de la structure,
- Note de présentation du prestataire,
- Note technique et financière,
- Programme de formation,
- CV des formateurs mobilisés sur cette action de formation.

2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2I

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
 - Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
 - Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
 - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
 - d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
 - Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
 - La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
 - L'appui dans leurs missions de certification.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 délégations régionales.

La délégation 2i Occitanie assure ces missions pour les 13 départements de la région.

2.2. Contexte territorial

2i Occitanie est la délégation de l'OPCO2i pour la région Occitanie.

2i Occitanie intervient sur les 13 départements de la région Occitanie :

Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Haute-Garonne (31), Gers (32), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81) et Tarn-et-Garonne (82).

Ce qui représente environ 5500 entreprises et plus de 160 000 salariés.

La délégation 2i Occitanie regroupe des entreprises de toutes tailles appartenant à des branches professionnelles et filières industrielles diverses telles que, l'aéronautique et spatial, le nucléaire, l'industrie pharmaceutique, l'industrie du pétrole, la construction mécanique, la métallurgie et la transformation des métaux, les industries des composants et des équipements électriques et électroniques, les énergies, la chimie, la plasturgie, la navigation de plaisance, la bijouterie/joaillerie, le textile, la papier et le carton, les carrières et matériaux, le recyclage, la récupération...

Quelles que soient les filières, les entreprises et leurs salariés sont confrontés à des mutations permanentes, mutations industrielles, technologiques, organisationnelles, et à l'impact de l'environnement mondial dans lequel ils évoluent.

Les défis à relever sont nombreux : innovation, maîtrise technologique, transformation de l'outil de production et des modèles industriels.

Dans ce contexte, il est impératif de renforcer les compétences des salariés, de sécuriser les parcours professionnels d'anticiper les nouvelles compétences nécessaires à l'exécution de leurs missions.

La formation professionnelle constitue un outil stratégique permettant d'accompagner le développement des compétences des salariés, au service de la compétitivité, de la performance et de la croissance des entreprises industrielles.

Le territoire de l'Occitanie, porté par les projets de développement est actuellement un territoire qui recrute.

La société SOFI Groupe basée à Saint-Mathieu-de-Trévières dans l'Hérault est concernée par des projets de développement.

SOFI Groupe développe des solutions globales logistiques et technologiques axées sur les besoins et les attentes de ses clients, constructeurs, opérateurs et distributeurs :

- Réparation en SAV Individualisé,
- Réparation en lot pour revalorisation de stocks de produits swappés,
- Rework (opérations de correction Hard, Soft ou Customisation),
- Gestion de parc (maintenance de parc de matériel électronique),
- Banc de test (Développement et mise à disposition de solutions de diagnostic).

En 2016 SOFI Groupe crée sa marque et impose un nouveau positionnement commercial : SMAAART by SOFI Groupe.

Cette nouvelle marque concerne le métier du reconditionnement de smartphone.

Afin d'accompagner le développement de la marque SMAAART et honorer son carnet de commandes, SOFI Groupe utilise le dispositif de la POEC pour former des demandeurs d'emploi au métier d'opérateur technique de production en électronique et les intégrer.

Ce métier n'étant pas enseigné dans les circuits traditionnels de formation, la société a créé en son sein un service formation spécifique et adapté à ses besoins.

Ainsi, depuis fin 2017, 5 sessions de POEC sur le métier d'opérateur technique de production en électronique ont été déployées. Ces POEC répondent aux besoins de progression des collaborateurs et accompagnent le développement de l'entreprise.

Les besoins en compétences de l'entreprise, dans la continuité des opérations précédentes, nous amènent à diffuser cet appel à propositions en vue du lancement d'une action sur le métier d'opérateur technique de production en électronique.

En conséquence, nous souhaitons former un groupe de 10 demandeurs d'emploi sur ce métier pour répondre aux besoins en compétences à court et moyen termes et accompagner les demandeurs d'emploi vers un métier durable.

2.3. La POEC

La POE collective a été créée par la Loi Cherpion du 28 juillet 2011. Elle permet à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche.

La POE collective s'adresse aux demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non.

Le parcours de formation est d'un maximum de 400 heures incluant, le cas échéant, une période d'immersion en entreprise d'une durée ne pouvant dépasser le tiers de la durée totale du parcours.

Le texte de la loi précise qu'à l'issue de l'action de formation, le contrat de travail pouvant être conclu est :

- un contrat à durée indéterminée
- un contrat à durée déterminée de douze mois minimum
- un contrat de professionnalisation de douze mois minimum
- un contrat d'apprentissage

La POE collective permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une des branches professionnelles industrielles (hors agroalimentaire).

L'OPCO 2i devrait répondre à l'appel à projets de Pôle Emploi, pour financer les POEC 2020. C'est dans ce cadre que les actions visées dans le présent cahier des charges seront financées, en intégralité, avec le soutien du Plan d'Investissement dans les compétences (PIC).

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. L'action de formation

Cette formation s'adresse à un public de demandeurs d'emploi susceptibles de présenter les aptitudes nécessaires pour intégrer cette formation et dans un second temps, une entreprise industrielle.

Dans ce cadre, des partenariats de longue durée sont instaurés entre les branches professionnelles et les services pour l'emploi, notamment Pôle Emploi qui propose de mettre en œuvre la MRS (Méthode de Recrutement par Simulation) et de déceler les habiletés des personnes à appréhender les gestes

professionnels et à évoluer dans un métier donné. Cette phase est aussi l'occasion d'effectuer une présélection et d'identifier leur potentiel à se former au métier.

Dans un second temps, les entreprises intéressées par le dispositif seront mobilisées pour procéder à la sélection finale des demandeurs d'emploi.

La liste des participants sera communiquée ultérieurement.

Opérateur technique de production en électronique	
Public visé	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisé ou non.
Effectif :	10
Durée estimée de la POEC (en heures/stagiaire)	399 heures en centre de formation
Lieu de la formation	Dans les locaux de l'entreprise SOFI Groupe et /ou dans les locaux de l'organisme de formation.
Date de début et fin du parcours	12 octobre 2020

3.2. Détails de la formation

Les objectifs de la formation :

Réaliser et maîtriser les opérations techniques de production industrielle nécessaires au reconditionnement de Smartphones ou tablettes.

Modules de formation à aborder :

- Connaître la culture de l'entreprise et s'y adapter et s'y impliquer.
- Connaître les constituants des smartphones Apple, Samsung et autres et le vocabulaire.
- Connaître les bases de fonctionnement de l'IOS sur APPLE ; iCloud, iTunes, mise à jour, blocages sécurité. Connaître les bases de fonctionnement sous Google et ANDROID, mise à jour, blocages sécurité.
- Comprendre et Maîtriser les outils informatiques pour les mises à jour Firmware et les applications de test ou d'édition d'étiquettes.
- Acquérir / Développer ses connaissances en électronique.

- Connaître le principe de l'évaluation esthétique des produits, reconnaître les types de défauts et leurs pondérations ; connaître l'impact de l'évaluation esthétique sur la valeur du produit.
- Savoir réinitialiser toutes sortes de produits des smartphones au features phones pour garantir l'effacement des données dans les processus de reconditionnement.
- Être capable de tester des smartphones/Tablettes tous types : avec les applications de test et avec la méthode traditionnelle.
- Être capable d'ouvrir puis démonter de manière propre et efficace des smartphones Apple Samsung et autres marques.
- Savoir détecter des traces d'oxydation.
- Être capable de changer sans dégrader des sous-ensembles tels que batteries écrans, et autre petits périphériques, coques ou châssis tous modèles principalement APPLE, Samsung.
- Être capable de réassembler un produit à partir des pièces originelles, ou récupération ou neuves compatibles avec efficacité et qualité.
- Rappel et usage de l'application de test APPLE / Android avec les spécificités du test final - points sensibles à contrôler ; moyens d'enregistrements.
- Être capable de récupérer des pièces à partir de produits voués à la destruction ; identifier et tester les pièces utiles à récupérer.
- Comprendre l'importance de délivrer un produit propre ; exempt de toutes traces ; rendre un produit digne d'un produit neuf.
- Maîtriser les règles de conditionnement afin d'avoir un produit protégé pour le transport avec l'ensemble des accessoires utiles à son bon fonctionnement.
- Savoir et comprendre pourquoi et comment maintenir, nettoyer et ranger son poste de travail.
- Connaître et appliquer les règles de sécurité et environnementales.

Modalités de formation : alternance modules théoriques et mise en pratique

Les moyens pédagogiques :

Le prestataire proposera des formations permettant l'acquisition de compétences nécessaires à l'insertion professionnelle des individus au profit des entreprises adhérentes en adéquation avec les attendus de la délégation 2i.

La délégation 2i sera particulièrement attentive à la capacité de l'organisme de formation à adapter ses contenus et ses méthodes pédagogiques au public recruté.

A ce titre, seront plus précisément étudiés :

- Les profils des intervenants et leurs expériences (public, industrie)

- La répartition théorie/pratique sur chaque module de formation. La méthodologie utilisée pour amener progressivement les participants vers des notions abstraites à partir d'exemples concrets (TP et TD) ;
- Les équipements : plateaux techniques

Et toutes les modalités pédagogiques déployées (cas concrets, expérimentations...) pour faciliter l'acquisition de compétences.

Identification et sélection des bénéficiaires :

La thématique de formation de cet appel à propositions est ouverte aux demandeurs d'emploi au profit du recrutement des entreprises adhérentes 2i.

Pôle Emploi en lien avec l'organisme de formation et les entreprises engagées dans le dispositif, validera les profils de demandeurs d'emploi les plus en adéquation avec la thématique de formation ainsi que le métier visé.

Il appartient à l'organisme de formation de vérifier les prérequis des demandeurs d'emploi volontaires à suivre la formation lors des informations collectives.

Il assure le suivi et transmet à la délégation 2i, les données obligatoires des bénéficiaires en utilisant les outils transmis par la délégation 2i.

Les évaluations :

Le prestataire proposera des grilles d'évaluation formalisées ou pourra proposer des outils d'évaluation. Dans ce cas, il décrira le process utilisé.

Evaluations intermédiaire et finale : Le prestataire procédera à des évaluations intermédiaires par module et à une évaluation finale de formation auprès de chaque stagiaire et la communiquera à la délégation 2i, Pôle emploi, ainsi qu'aux entreprises.

Il remettra à chaque stagiaire une attestation de compétences et de fin de stage.

Période d'immersion :

Lors de la période d'immersion en entreprise dans la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, l'organisme de formation s'engage à assurer le suivi pédagogique du stagiaire en tant que tuteur externe.

L'organisme de formation proposera un modèle de convention de stage à l'entreprise.

3.3. Engagements du prestataire

Au-delà des engagements du fait de la prestation, l'organisme de formation devra respecter les engagements induits par la POE Collective :

- Rappeler le financement des POEC par l'Etat dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC) sur tout document de publicité et d'information, y compris les documents administratifs présentés aux stagiaires en apposant le logo du PIC sur les feuilles de présence par demi-journée.
- Transmettre à la délégation 2i les informations utiles concernant le stagiaire, et notamment ses coordonnées mail, postales et téléphoniques pour permettre à l'OPCO 2i de suivre l'insertion du stagiaire dans l'emploi à l'issue de la POEC et six mois après.
- Renseigner les informations concernant les stagiaires sur le logiciel KAIROS. Une attestation de démarrage doit être remise à la délégation 2i.
- Optimiser l'insertion des bénéficiaires en lien avec les délégations 2i.
- Garantir :
 - Un service d'accueil de qualité, des salles de formation au standard d'équipement garantissant un confort réel des stagiaires, des espaces de pause équipés ;
 - Des formateurs salariés et expérimentés dans le domaine de compétence enseigné ;
 - Des supports de cours professionnels et respectant la réglementation en vigueur en matière de droit de la copie ;
 - Un numéro de déclaration d'activité valide ;
 - Un référencement à jour sur la base du DATA DOCK.
- Informer les stagiaires de la réalisation d'une enquête mail à l'issue de la formation et 6 mois après la fin de la formation
- Produire, en accompagnement de chaque facture émise, l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives à la réalisation de l'action, telles que les feuilles d'émargement signées par demi-journée par le formateur et les stagiaires.
- Permettre à tout contrôleur (collaborateur de Pôle Emploi ou organisme dûment missionné) d'accéder, en cours de réalisation des actions, aux locaux affectés à la réalisation des actions dans le cadre de visites sur place.

Pour respecter les engagements vis-à-vis de Pôle Emploi, il devra plus précisément :

- Publier l'offre dans la base CARIF OREF au plus tard 5 semaines avant le démarrage de la session de formation, avec le nombre exact de places de la session de formation, ainsi que les dates de réunion d'information et le nombre de places; le respect de ses obligations de communication à Pôle emploi (en tant qu'opérateur de la gestion de la liste) des données concernant le statut du demandeur d'emploi – inscription, entrée, assiduité, sortie - (décret du 9 mai 2017) en favorisant le respect de cette obligation par l'utilisation de l'appli KAIROS, interface d'échange dématérialisée entre Pôle emploi et l'organisme de formation. KAIROS reprend les informations de la base de l'Interarif concernant la formation ouverte (précisions techniques et fonctionnelles sur KAIROS en annexe 3 à destination de l'OPCO et de l'organisme de formation avec lequel il contractualisera si celui-ci n'est pas déjà utilisateur de KAIROS).
- Rédiger systématiquement l'intitulé de la formation démarrant par « PIC », pour faciliter la recherche textuelle des demandeurs d'emploi sur les POEC programmées dans le cadre de cet appel à projets sur [www.pole-emploi.fr/trouver ma formation](http://www.pole-emploi.fr/trouver-ma-formation), sur l'emploi store La bonne formation, sur l'appli mobile « ma formation », ainsi que la recherche des conseillers dans leur applicatif métier.
- Délivrer systématiquement au demandeur d'emploi d'une attestation de compétences en fin de formation, lorsque celle-ci ne donne pas lieu à un titre, certificat ou diplôme reconnu au RNCP. Cette attestation de compétences sera réalisée sur la base du référentiel des compétences édité par Pôle emploi et téléchargeable sur l'emploi store ou en annexe 5 du présent appel à projets. Les compétences acquises par le demandeur d'emploi seront indiquées dans le bilan saisi dans KAIROS.
- Partager les méthodes, pratiques ou processus innovants, lors des réunions organisées dans le cadre de l'animation nationale.

Au-delà des engagements financiers, l'OPCO 2i via sa délégation 2i Occitanie devra respecter les engagements induits par la POE Collective :

- s'assurer de l'adéquation du projet de formation avec les besoins identifiés (branches/territoires), la situation du bénéficiaire (positionnement), et les prérequis du poste visé ;
- s'assurer de la conformité du dossier, notamment en lien avec Pôle Emploi.

4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Dossier complet

Compréhension de la demande

Qualité des méthodes pédagogiques

Expertise de l'organisme

Compétences des intervenants

Connaissance de nos branches (secteurs, activités, métiers...)

Proposition tarifaire

Sourcing des stagiaires

Suivi post-POEC

ANNEXE 1

Information sur l'appliquatif KAIROS

KAIROS est l'interface d'échange entre Pôle emploi et les organismes de formation, pour simplifier à ces derniers le respect de leurs obligations légales concernant l'information en temps réel à Pôle emploi du statut des demandeurs d'emploi qui suivent leur formation (décret du 9 mai 2017).

KAIROS reprend toutes les informations saisies dans la base Carif Oref et permet à l'organisme de les compléter (en particulier dates et nombres de places des réunions d'information collectives). L'organisme y retrouve le nom de son référent Pôle emploi pour la session.

L'habilitation à KAIROS est simple et se fait de manière dématérialisée sur www.pole-emploi.org, à l'adresse <http://www.pole-emploi.org/acteursemploi/organismes-de-formation.html>

Avec son mot de passe, l'organisme de formation accède à son dossier KAIROS et retrouve pour sa session :

- les demandeurs d'emploi inscrits à l'information collective par le conseiller via son applicatif métier Pôle emploi i. et par l'ensemble des opérateurs du CEP via OUIFORM'Grand Est en Grand Est (progressivement dans d'autres régions)
- les demandeurs d'emploi inscrits à l'information collective en autonomie via www.poleemploi.fr/trouver ma formation
- les demandeurs d'emploi proposés sur la session directement par l'organisme de formation directement dans KAIROS

Il n'a plus qu'à cliquer sur le nom du demandeur d'emploi pour confirmer sa présence à l'information collective, son inscription puis son entrée (et à compter de fin mars sa présence et le bilan).

Pôle emploi met une ligne dédiée aux services des organismes de formation pour toute information et « service après-vente » sur KAIROS : 09 72 72 00 70

Les équipes nationales ou régionales Pôle emploi peuvent organiser des séances de prise en main de KAIROS à la demande de l'OPCO.